



www.fusl.ac.be

Inscriptions 2012-2013

Programmes de Masters Complémentaires

Faculté de droit

Master complémentaire en droit de l'environnement et droit public immobilier
Master complémentaire en droits de l'homme

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques

Master complémentaire en analyse interdisciplinaire de la construction européenne
Master complémentaire en gestion des risques financiers

En collaboration avec le CIEM

Master complémentaire en gestion des transports (www.ciem.be)

Conditions générales d'admission

Titres d'accès belge requis (l'un ou l'autre), sous réserve des conditions particulières d'admission relatives à chaque programme de Master Complémentaire¹:

- un master 120 ECTS (2e cycle) délivré par une université de la Communauté française de Belgique (CfB) dans le même domaine que le MC,
- un master 120 ECTS (2e cycle) délivré par une université ou un établissement d'enseignement supérieur de type long de la CfB, en rapport avec la matière du MC ou complété par une compétence particulière du candidat, après avis motivé du jury,
- un grade académique similaire à ceux mentionnés précédemment délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions,
- un diplôme de licence (2^e cycle) délivré par une Université ou un établissement d'enseignement supérieur de type long de la CfB

¹voir descriptif des programmes sur le site des FUSL – <http://www.fusl.ac.be/fr/89.html>

Titre d'accès étranger : diplôme d'études supérieures de 2^e cycle (programme minimum de 5 années d'études) sous réserve des conditions particulières d'admission relatives à chaque programme de MC

- un grade académique étranger sanctionnant des études de deuxième cycle, valorisé pour au moins 300 ECTS par le jury du MC.

Connaissance de la langue française

Les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle et n'ayant pas obtenu de diplôme d'études organisé en langue française, doivent fournir la preuve d'une connaissance suffisante de cette langue. (DELF, DALF, TCF ou autres attestations officielles seront requises)

Procédure d'admission 2012-2013

Les candidats doivent introduire leur demande d'admission au moyen du formulaire en ligne disponible sur la page inscription de notre site web : <http://www.fusl.ac.be/fr/232.html>

Lorsque la demande est introduite, ils reçoivent un e-mail de confirmation et des informations sur la suite de la procédure.

Dates limites d'introduction de l'inscription:

- Ressortissant hors UE, résidant hors Belgique >> au plus tard le 30/04/2012
- Ressortissant hors UE, résidant en Belgique >> au plus tard le 30/09/2012
- Ressortissant de l'UE >> au plus tard le 30/09/2012

Les inscriptions se clôturent le 30 septembre 2012. Au-delà de cette date, elles sont subordonnées à l'accord des autorités académiques.

Coordonnées et horaires du service Inscriptions

Personne de contact :

Mme Emel Memnun (admissions Master Complémentaire) Tél. 00 32 2 211 78 18

Horaires d'ouverture du service Inscription et adresse et localisation

Toute l'année, le service inscription est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 (y compris en Juillet et Août)

Ouverture élargie du 03 au 28² septembre 2012 inclus - du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 16h.

Soirées spéciales inscriptions MC : les jeudis 6, 13 et 20 septembre de 17h à 19h30.

Adresse courrier : Boulevard du Jardin botanique, 43 - 1000 - Bruxelles

Localisation : Bât Marais, 109 (1er étage) Tél. 00 32 2 211 78 96 Fax 00 32 2 792 35 53

e-mail : inscriptions@fusl.ac.be

² Fermeture le 27 septembre 2012 à l'occasion de la fête de la Communauté française de Belgique

Droits d'inscription

Droits d'inscription ordinaire pour l'année académique 2012-2013 :

835 €

Ce montant couvre les frais d'inscription aux cours, aux examens (sauf en cas de 2e session) ainsi que les frais administratifs d'enrollement et d'assurance.

Information sur le coût de la vie à destination des non-résidents belges

Nous attirons l'attention des futurs étudiants étrangers, et de leurs éventuels garants, sur le fait que, pour être dans de bonnes conditions d'études et de séjour en Belgique, il est nécessaire de disposer d'environ 9.000 euros/an (hors droits d'inscription) et ce pour chaque année (frais de logement, alimentation, de transport, matériel didactique,...).

Modalités de paiement

Lorsque l'inscription est enregistrée, les étudiants reçoivent, par courrier, différents documents officiels ainsi qu'un virement invitant à verser les droits d'inscription.

Dès réception du paiement et uniquement si le dossier d'inscription est complet, les attestations d'inscription (e.a. les allocations familiales) sont envoyées par courrier. Sur place, les paiements se font uniquement par Bancontact (pas de carte de crédit).

Date limite de paiement des droits d'inscription : 30 novembre 2012

En cas de difficultés financières, un étalement de paiement peut être demandé auprès du bureau d'aide sociale. Infos sur <http://www.fusl.ac.be/fr/37.html>

Informations sur la rentrée académique

La rentrée académique aura lieu le lundi 17 septembre 2012

Retrouvez toutes les informations concernant la rentrée sur <http://www.fusl.ac.be/fr/381.html>

Inscriptions Elèves libres

Il est possible de suivre des cours en qualité d'élève libre (maximum 3 cours par an).

Les demandes d'inscription libre se prennent au début de chaque semestre via la procédure disponible sur la page web : <http://www.fusl.ac.be/fr/232.html>

Frais d'inscription au premier cours : 100 € + 80 € par cours supplémentaire

L'accord des autorités académiques responsables du programme est requise pour toute inscription libre.

Critères d'assimilation et droits complémentaires

Les étudiants ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne qui répondent positivement à l'un des critères d'assimilation suivants, doivent fournir les documents requis au service des inscriptions lors de leur demande d'admission.

En plus des droits d'inscription ordinaires, les étudiants ressortissant d'un pays industrialisé hors de l'UE et n'étant pas assimilés sont tenus de s'acquitter annuellement de droits complémentaires dont le montant sera précisé par le service inscriptions.

Critères d'assimilation	Documents récents à fournir (valables pour l'année académique en cours)
Le père , la mère ou le tuteur légal ³ de l'étudiant est de nationalité belge .	Composition de ménage du(es) parent(s) + extrait d'acte de naissance si l'étudiant ne réside pas au domicile des parents.
Le père , la mère ou le tuteur légal ⁷ de l'étudiant réside en Belgique .	Composition de ménage du(es) parent(s) + extrait d'acte de naissance si l'étudiant ne réside pas au domicile des parents.
Le conjoint de l'étudiant réside en Belgique <u>et</u> y travaille ou y bénéficie de revenus de remplacement (au min RMI).	Composition de ménage du conjoint + attestation d'emploi ou de revenus de remplacement (chômage, pension, mutuelle, minimex ou aide équivalente du CPAS).
L' étudiant réside en Belgique <u>et</u> y travaille ou y bénéficie de revenus de remplacement (au min RMI).	Certificat de résidence + attestation d'emploi ou de revenus de remplacement (chômage, pension, mutuelle, minimex ou aide équivalente du CPAS).
L' étudiant est pris en charge par un CPAS et vit dans un home du CPAS ou désigné par le CPAS.	Certificat de résidence + attestation du CPAS.
L' étudiant réside en Belgique et y a obtenu les avantages liés au statut de réfugié ou de candidat réfugié.	Certificat de résidence + attestation originale de réfugié ou annexe 26.
Le père ou la mère ou le tuteur légal ⁷ de l'étudiant réside en Belgique et y a obtenu les avantages liés au statut de réfugié ou de candidat réfugié.	Attestation originale de réfugié ou annexe 26 + composition de ménage du(es) parent(s) + extrait d'acte de naissance si l'étudiant ne réside pas au domicile des parents.

³ Le tuteur légal doit avoir été reconnu par une décision de justice (il ne s'agit pas de la personne qui a signé la prise en charge financière)